

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, Boite postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Fax : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

Revitaliser les processus de Nouakchott et de Djibouti : améliorer l'échange de renseignements en vue de renforcer la sécurité dans les régions sahélo-saharienne et de la Corne de l'Afrique

5-7 novembre 2023, Nouakchott, Mauritanie

Résumé des conclusions

1. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Comité des Services de Renseignements et de Sécurité Africains (CISSA) et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, ont convoqué à Nouakchott en Mauritanie du 5 au 7 novembre 2023 la réunion de consultation au niveau technique sur la revitalisation des processus de Nouakchott et de Djibouti, mis en place pour faire face aux menaces à la sécurité respectivement dans les régions sahélo-saharienne et de la Corne de l'Afrique/Afrique de l'Est.
2. Des représentants des États membres des processus de Nouakchott et de Djibouti, ainsi que ceux de l'Initiative d'Accra ont participé à la réunion. Les pays participants étaient l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie et le Togo. Les institutions et mécanismes concernés qui ont participé à la réunion sont les suivants : le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), le Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière (AFRIPOL), l'Autorité

intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Secrétariat exécutif de l'Initiative d'Accra, l'Unité de fusion et de liaison de l'Afrique de l'Est (EA-FLU), l'Unité régionale de fusion des renseignements (RIFU), la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), la Force opérationnelle multinationale mixte (FMM), la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) ainsi que l'Unité de fusion et de liaison (UFL) des pays du Sahel.

Après de longues délibérations, les participants ont :

3. Noté avec préoccupation la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la région sahélo-saharienne, dans la région du littoral ouest-africain, dans le bassin du lac Tchad et dans la région de la Corne de l'Afrique ainsi que de l'Afrique de l'Est, et ils se sont félicités de la revitalisation des processus de Nouakchott et de Djibouti ;
4. Convenu de la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les processus et les communautés économiques régionales (CER)/mécanismes régionaux (MR) pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits, tout en invitant la Commission à mettre en place des modalités ;
5. Convenu d'organiser des réunions régulières à différents niveaux, au moins une fois par an, réunissant les processus de Nouakchott, d'Accra et de Djibouti, convoquées par la Commission de l'Union africaine en tant que coordinateur principal de ces processus ;
6. Recommandé l'élaboration des protocoles d'accord pour l'échange de renseignements et d'informations. À cet égard, il a été suggéré dans la région sahélo-saharienne que des protocoles d'accord soient conclus entre le processus de Nouakchott, l'initiative d'Accra, la CEDEAO et la NARC. Dans la région de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est, il est recommandé que des protocoles d'accord soient aussi conclus entre l'EA-FLU et l'IGAD, la SADC et la CIRGL ;

7. Convenu d'établir des secrétariats pour coordonner les activités des deux processus. Dans le cadre du processus de Djibouti, le secrétariat est composé de la présidence du processus et de l'EA-FLU ;
8. Rappelé, dans le cadre du processus de Nouakchott, la décision de la 5^{ème} réunion ministérielle du processus de Nouakchott qui s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 27 novembre 2018, et ont recommandé que la présidence, l'UFL et la MISAHEL coordonnent les activités du processus de Nouakchott sous les auspices de la Commission de l'UA ;
9. Souligné la nécessité de mettre à jour les législations nationales pour permettre l'échange de renseignements et d'informations, comme il convient ;
10. Convenu de soumettre des rapports trimestriels à la Commission de l'UA sur la situation sécuritaire actuelle et sur les menaces et défis émergents en matière de sécurité, rapports qui contribueront à l'élaboration du rapport annuel présenté au Comité ministériel sur la lutte contre le terrorisme ;
11. Réitéré la nécessité d'un financement durable pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent. À cet égard, ont réitéré l'urgence de rendre opérationnel le " Fonds spécial de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ", tel qu'adopté par l'Assemblée de l'Union lors de sa vingt-septième session ordinaire tenue à Kigali, au Rwanda, en juillet 2016 ;
12. Demandé à la Commission de l'UA d'assurer un financement durable des activités des processus de Nouakchott et de Djibouti ainsi que de l'initiative d'Accra ;
13. Pris l'engagement de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'UA, le CAERT et AFRIPOL sur le soutien aux États membres des processus afin d'améliorer le renforcement des capacités dans les domaines liés à la lutte contre le terrorisme, dont la gestion des stocks d'ALPC, le

blanchiment d'argent, la criminalité transnationale organisée, la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et d'autres questions connexes ; et

14. Exprimé leur appréciation au gouvernement et au peuple de la République islamique de Mauritanie pour avoir abrité la réunion sur la revitalisation des processus de Nouakchott et de Djibouti.